

*Société canadienne des postes—Loi*

Car la technologie fait des progrès et faute d'améliorer sa productivité, le service des postes va perdre sa raison d'être. Les gens adresseront leurs chèques et paieront leurs factures par simple transfert électronique des fonds. Ils communiqueront—excusez l'expression, monsieur l'Orateur,—électroniquement. Nous n'aurons plus besoin que des postiers arpentent les rues, conduisent des camions ou livrent le courrier à la main.

Je fonde de grands espoirs sur la nouvelle société. J'espère qu'elle va réussir à améliorer la situation. J'espère aussi qu'elle sera un rival à la hauteur des services de messageries existants et que sa réputation pour ce qui est de la livraison du courrier s'améliorera.

J'ai amené avec moi ce soir une enveloppe émanant du département des Assurances. L'enveloppe dit ceci: «Département des Assurances, Ottawa, Canada K1A 0H2». Je ne sais pas pourquoi le code postal figure sur l'enveloppe car ce ministère n'a pas recours aux services des postes canadiennes. Il fait appel à une entreprise de messageries, l'Insurance Courier Service. Aucune correspondance émanant du département des Assurances adressée aux agents d'assurances canadiens qui utilisent des services de messageries ne passe par les Postes canadiennes mais plutôt par des services de messageries. C'est parce que le département des Assurances veut que ses envois arrivent à destination. Le fait que d'autres ministères refusent de faire appel à ce service montre bien la façon dont le ministère des Postes achemine le courrier.

J'ai été déçu que le ministre n'accepte pas, à l'étape du rapport, deux de mes amendements ainsi que deux autres que mon collègue, le député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty) avait proposés. J'ai présenté au ministre un amendement au sujet du vérificateur général. Nous payons de toute façon ce haut fonctionnaire, je ne vois donc pas pourquoi nous devrions payer deux sociétés privées de vérificateurs—j'ai bien dit deux et non pas une—pour vérifier les comptes de cette société. Cela dépasse mon entendement. Je croyais que le ministre des Postes voulait améliorer l'efficacité de la société et réduire ses dépenses en se servant des services publics actuels, mais non.

Surtout, je croyais que le ministre des Postes se serait penché sur mon premier amendement qui a trait en particulier aux comptes ou factures que les sociétés de services publics envoient. Je voudrais faire consigner au compte rendu la lettre que M. A. E. Bradley, président de la Commission d'hydro-électricité de Mississauga m'a fait parvenir le 25 février dernier. En voici un extrait:

Nous avons eu l'occasion par le passé, de faire appel aux services privés de messageries pour faire distribuer notre courrier quand les services postaux étaient suspendus. Par rapport aux tarifs postaux actuels, ces sociétés nous ont assuré non seulement des services efficaces mais aussi économiques. En tant que société de services publics, nous voudrions avoir la possibilité de faire distribuer nos factures par des services de messageries privés.

Que sont ces factures sinon des comptes? L'amendement que nous avons étudié indiquait délibérément que les comptes ne sont pas des lettres. Le ministre des Postes a déclaré pour sa part que les comptes étaient des lettres. Je vais dire à mon électeur que les comptes n'en sont pas et laisser le ministre des Postes porter l'affaire en justice. Rien dans le bill n'indique que les comptes sont des lettres. M. Bradley dit qu'il lui coûte moins cher d'acheminer ses factures d'électricité par des services privés de messageries. Il dit qu'on devrait prévoir une

ristourne pour les factures des services publics acheminées par courrier.

● (2100)

C'est une question de concurrence, une question de savoir si l'on peut faire mieux. L'autre soir, mon collègue, le représentant de Brampton-Georgetown (M. McDerimid) a proposé que l'on autorise les scouts à livrer des brochures et mon collègue, le représentant d'Érié (M. Fretz) a proposé d'autoriser les handicapés à livrer les comptes de services publics. Je suis d'avis qu'on devrait autoriser ces personnes à livrer ce genre de courrier et que le ministre des Postes (M. Ouellet) aurait dû approuver cet amendement, mais il ne l'a pas fait.

**Des voix:** Bravo!

**M. Blenkarn:** Cela me scandalise, au même titre que mes collègues et que quinconque reçoit des notes de gaz, d'électricité et autres. Ce ne sont pas des lettres. Qui a jamais cru qu'une facture était une lettre? Quand ma femme reçoit un relevé de compte, elle ne veut pas l'ouvrir, elle me laisse ce soin. Les factures ne sont pas traitées comme des lettres. Ma femme les traite bien différemment. Ils n'inspirent pas la même chose qu'une lettre. Ce ne sont pas des lettres, ce sont des comptes, et j'ai dit au ministre des Postes qu'ils devraient faire l'objet d'une exemption complète dans la mesure. Celle-ci ne dit pas que les factures sont des lettres; elle est muette à ce sujet. J'estime que ceux qui envoient des factures par la poste pourraient contester cette mesure devant les tribunaux. A mon avis, très peu de gens—en tout cas personne de ce côté-ci de la Chambre et certainement personne dans mon parti—ne voudraient dire à leur femme, en lui présentant un compte: «Chérie, j'ai une lettre pour toi». Vous savez ce qui arriverait. Elle rétorquerait: «C'est une facture, pas une lettre». Je vous assure, monsieur l'Orateur, que notre amendement clarifierait la situation. Le ministre des Postes n'a pas tiré les choses au clair. Je conseille aux services publics de livrer eux-mêmes leurs factures, car il ne s'agit pas de lettres.

J'en viens maintenant à notre principal argument concernant ce bill, qui porte sur la société elle-même. Nous avons étudié ce bill à la hâte au comité et nous espérons y apporter des amendements supplémentaires à l'étape du rapport. Il est une chose qui, de l'avis du caucus conservateur, devrait s'appliquer à la société. Comme toutes les autres sociétés et entreprises, comme les banques, par exemple, elle devrait être assujettie au principe de la remise en question. Tous les cinq ou dix ans—nous proposons cinq ans—elle devrait revenir devant le Parlement pour justifier son existence, sa raison d'être. Elle devrait montrer qu'elle réalise pleinement son mandat, qu'elle effectue la tâche que lui a confiée le ministre des Postes et qu'elle satisfait aux besoins de nos électeurs. Elle devrait justifier son monopole. Peut-être son monopole devrait-il être étendu, peut-être devrait-il être réduit. Quoi qu'il en soit, la société devrait être tenue de rendre des comptes à la Chambre périodiquement, comme les autres sociétés de la Couronne, et de justifier son existence. Avons-nous besoin aujourd'hui du service qu'il nous fallait il y a cinq ou dix ans? En toute honnêteté, avons-nous autant besoin de la Société canadienne d'hypothèques et de logement aujourd'hui qu'il y a 25 ans? La Société Radio-Canada nous est-elle aussi nécessaire maintenant qu'il y a 35 ou 40 ans et son mandat devrait-il être modifié ou rester le même, la Société pouvant ainsi continuer de croître?